



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2021

\* \* \* \* \*  
\*\* \*\* \*\* \*\* \*\*

Mardi 14 décembre 2021, à Vaires s'est tenue l'Assemblée Générale Statutaire de notre association ADEQUA.

*Présents* : BOYER Francine – BOYER André – BRZUCHACZ Janine – COUDRAY Alain – COURTOIS Annie – DALOZ Bernard – DEMONTOY Jean-Marie – FEVRE Jean-Pierre – GAUTHIER Bernard – JADOT Viviane – MATHIEU Jocelyne – ROMAIN Josiane – ROSEMOND Frédéric – TISSEUIL Pierre – WALRAET Françoise.

*Excusés* : GASTAUD Vincent – SMETS Didier – VAILLANT Emmanuelle – VAILLANT Guillaume - VERHAEGHE Roland – VINSANI Céliane – VILCOCQ Rémy.

*Absents* : BARENTON Françoise – BARENTON Jean-Louis – DENEYRAT Raymonde

Le président Jean-Pierre Fèvre ouvre la séance après vérification des « pass sanitaires » et présente son rapport moral qui n'appelle à aucun vote. Il présente un aperçu des divers organismes qui nous contactent dans le cadre de nos actions. ADENCA à Claye Souilly, principalement sur les questions d'urbanisme et de la gestion des déchets, RIVERAINS DES BORDS DE MARNE et AHZP pour les problématiques de l'eau, pollution, assainissement, Rue de l'Avenir sur le cadre de vie urbain, et la FNE (dont nous sommes membre). Sur Chelles avec le CESEL, les pistes cyclables et le PLU.

Le site a été "revitalisé" par Francine BOYER pour l'adapter à la nouvelle version du logiciel, performant, mais dont le tarif a pratiquement doublé.

*NB : Avant de quitter la réunion, Alain COUDRAY (élu du Conseil Municipal de Chelles) nous apprend que la mairie organise une consultation par voie électronique sur le projet de quartier Castermant, du 20 décembre 2021 au 5 février 2021, complétée par deux journées Portes ouvertes les mercredi 12 et 19 janvier de 14 à 19 heures au Service de l'Urbanisme en Mairie.*

=====

### **Intervention**

**Le Président :**

**1 - Sujet :** Le trop plein de mails envoyés aux adhérents par le président

**Réponse :** il s'agit la plupart du temps de la transmission de documents en provenance du réseau FNE : revues, invitations à des formations, sondages, invitation à des manifestations, etc. Le rôle du président n'est pas de trier ces

informations au mépris de l'autonomie et de la responsabilité de chacun. Il transmet donc et chacun se détermine, depuis l'effacement du message sans l'ouvrir jusqu'à participer à l'action proposée.

Certains membres envoient de leur propre initiative, au président qui les retransmet, ou directement à l'ensemble des adhérents, les informations qu'ils pensent correspondre aux sujets traités par l'association et être utiles à tous.

## **2 - Sujet :** Réunions par vidéoconférence (Zoom)

**Réponse :** pendant la période durant laquelle les réunions en présentiel étaient interdites, un petit groupe a testé les réunions en distanciel. Ceci a nécessité l'appropriation du logiciel spécialisé Zoom, à deux niveaux, animateur et participant. Deux au moins d'entre nous sont du niveau animateur. Il a été constaté que le logiciel permet une certaine souplesse dans l'organisation du calendrier des réunions, qui peuvent se dérouler à toute heure de la journée, être de plus ou moins longue durée, rassembler plus ou moins de participants, pour traiter un ordre du jour chargé ou seulement échanger des informations sur un thème de réflexion ciblé. Les échanges, s'ils demandent une certaine discipline dans la prise de parole, ne sont pas altérés.

Une nouvelle période d'interdiction ou de fortes restrictions en présentiel étant à craindre, l'objectif est de reprendre en cas de besoin ces réunions en distanciel, et de les ouvrir à l'ensemble des adhérents. Les adhérents qui ne disposent pas d'ordinateur ou de téléphone portable adéquat devront alors se regrouper avec un adhérent équipé.

Ce mode de fonctionnement étendu devra s'accompagner de la possibilité de présenter des documents, toujours par l'intermédiaire du logiciel Zoom, et les animateurs être en mesure de le faire.

## **3 - Sujet :** le cas des permis de construire est trop légèrement traité, avec la simple mention qu'un membre en fait le recueil et la sélection en mairie.

**Réponse :** ce recueil est déjà un engagement important et a permis de communiquer nos observations sur des sujets sensibles, comme par exemple l'an dernier, l'évolution du parc Saint-Hubert en parking, sujet d'ailleurs inscrit sur le site. Cette année, effectivement, la liste des permis n'a pas été exploitée, à l'exception de l'information sur la construction d'un chai pour le vigneron du Montguichet. Le sujet des trois PC concernant les constructions nouvelles autour du carrefour « Métin » (à la place du garage Peugeot, de l'ancien terrain GDF et du terrain vague en face) n'a pu être traité du fait de la lourde charge qu'a représenté le dossier du bus 113 en site propre : réunions de concertation, visites sur le terrain et rédaction de l'avis consultable sur le site. Un rapide coup d'œil fait déjà pressentir une difficulté d'insertion des véhicules dans la circulation générale de l'avenue du Maréchal Foch et de l'avenue du Général de Gaulle. Ces difficultés paraissent du même type que celles rencontrées par les habitants de la Grande Prairie, par exemple la rue des Pavillons, mais encore aggravées. Ce sujet est à examiner cette année.

## **4 - Sujet :** il est contreproductif de promouvoir le développement de la végétation en ville si leur entretien est négligé. Dans ce cas, comme le relèvent certains membres, la zone végétalisée ressemble plus à une friche mitant le paysage et privant les citoyens de la disposition de l'espace public, par exemple d'une place de stationnement

**Réponse :** la végétalisation en ville devient un exercice imposé pour les communes, mais celles-ci peuvent s'abriter derrière divers prétextes pour ne pas en supporter les coûts d'entretien : dévoiement de la technique du fauchage raisonné en allongeant exagérément le délai entre tontes, jusqu'à ne pas les réaliser, manque de personnel, en nombre ou en compétence, etc...

Mais la végétalisation répond à plusieurs problématiques : lutte contre les inondations (perméabilisation du sol qui absorbe les débordements), lutte contre les puits de chaleur (par l'ombre portée et la transpiration du végétal), et outre ces éléments de « confort », apport d'aménités au bénéfice des habitants : effet paysage, effet de zone calme, etc. Se surcroît, ces conditions permettent de mieux profiter des aménités de la ville : promenade, fréquentation des commerces, etc.

Par rapport à l'importance des effets positifs de la végétalisation, la bonne attitude n'est pas de la refuser au prétexte du manque d'entretien, mais de revendiquer et militer pour que l'entretien se fasse. La question du coût de cet entretien est facile à résoudre et dépend d'une volonté politique, ainsi que le montre l'exemple rapporté par un membre de la ville de Chelles qui inscrit le sujet dans son budget.

## **5 - Sujet :** Rapport financier : la dépense afférente au paiement de l'assurance n'apparaît pas.

**Réponse :** les primes d'assurance ont été et sont régulièrement payées. La particularité relevée tient peut-être à un décalage entre la date de l'arrêté des comptes et celle du paiement de la prime. Un rapprochement du rapport avec les précédents et une anticipation de celui de l'année prochaine devrait nous éclairer et éventuellement aménager notre procédure.

=====

Le président met le rapport financier au vote – unanimité après demande d'éclaircissement sur l'assurance de l'association – à voir avec le trésorier.

Le Conseil d'Administration, élu l'an dernier pour quatre ans et renouvelable tous les deux ans, est donc reconduit jusqu'à 2022.

Fin de l'Assemblée à 22 heures.

*Le Secrétaire Général*  
Jean-Marie Demontoy